

Lettre d' INFORMATION

DE L'UCANSS

LI 0586

Paris, le jeudi 17 novembre 2016

Émetteur : Direction des Achats, du Développement Durable et de l'Immobilier-Nos
références : 15AC22
Département Achats et Marchés – Benoit PETIT - Email : centrale.
achats@ucanss.fr

Objet : Acquisition/maintenance et location/maintenance de solutions
d'impression et de services associés en France Métropolitaine et en Corse
(lot n°1) et dans les Départements et Régions d'Outre-Mer (lot n°2).

Madame, Monsieur le Directeur,

Devant la nécessité d'harmoniser et d'optimiser le parc de matériels d'impression, l'Ucanss et les Caisses nationales ont décidé de mettre en place, dans le cadre de la centrale d'achats de l'Ucanss, un marché relatif à la fourniture de solutions d'impression et de services associés.

Ce marché visait d'une part, à assurer une cohérence dans le choix des lignes de matériel et d'autre part, à faciliter la supervision du parc grâce à des solutions logicielles. Ce projet a été validé par le Comité exécutif et intégré au programme d'achat.

La préparation du marché a été pilotée par la CNAV avec l'appui d'un groupe de travail dédié comprenant :

- La branche Retraite (CNAV et les Carsat Aquitaine & Nord Picardie) ;
- La branche Maladie (MNAR) ;
- La branche Recouvrement, (ACOSS et le CERTI de Marseille) ;
- La branche Famille (CNAF) ;
- La CAVIMAC ;
- La Centrale d'achat de l'Ucanss.

Ce groupe de travail, en collaboration avec les directions des systèmes d'information de chaque branche et régime, a pris en compte les problématiques communes et les bonnes pratiques identifiées dans l'ensemble des organismes de la Sécurité sociale.

Il en a résulté la définition d'un accord-cadre portant principalement sur :

- La fourniture par les organismes de matériels d'impression selon les dispositions prévues par l'accord-cadre,
- L'accompagnement des organismes par le prestataire dans le déploiement de l'accord-cadre.

Le lot n°1 relatif à l'acquisition-maintenance et la location-maintenance de solutions d'impression et de services associés en France métropolitaine et en Corse a été notifié à la Société Canon France le 25 juillet 2016.

Le lot n°2 relatif à l'acquisition-maintenance et la location-maintenance de solutions d'impression et de services associés dans les départements d'Outre-mer a été notifié à la société Martiniquaise de Bureautique le 11 octobre 2016.

La procédure de mutualisation assurée par l'Ucanss en sa qualité de centrale d'achat a permis d'offrir des conditions tarifaires parmi les plus compétitives du marché (jusqu'à 50% d'économie au regard des prix pratiqués pour d'autres acteurs) ainsi que des services dédiés à l'ensemble de ses adhérents dans un cadre juridique sécurisé.

L'Ucanss transmettra aux organismes, sur demande faite à l'adresse suivante centrale.achats@ucanss.fr , les pièces nécessaires à la contractualisation avec les attributaires.

Les marchés subséquents sont passés nationalement dans les branches Maladie et Retraite ; les organismes locaux de ces deux branches doivent en conséquence se rapprocher de leurs caisses nationales avant toute commande.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Gaudérique Barrière
Directeur délégué